



Mairie de MONTMAIN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif. Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Les résultats de 2016 s'établissent comme suit :

	En fonctionnement :	En investissement :
Recettes :	2 211 844.42 €	1 646 475.91 €
Dépenses :	2 048 758.34 €	1 448 603.58 €
Résultat :		
Report au 31/12/2016 :	163 086.08 €	197 872.33 €
Report au 31/12/2015 :	365 817.99 €	170 475.40 €
Excédent global :	528 904.07 €	368 347.73 €
Résultat de l'exercice	897 251.80 €	

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (crèche, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2016 représentent 2 211 844,42 euro.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 22,86 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2016 représentent 2 048 758.34 euro

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

- DGF 2016 : 151.051,00€
- DGF 2015 : 169.650,00€
- DGF 2014 : 187.196,00€

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux : montant 2016 : 414.450,00€
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :
 - 2016 : 102.535.74€
 - 2015 : 105.052,92€
 - 2014 : 117.449,54€

b) Les dépenses et recettes de la section :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre		Total réalisé	%	Chapitre			
				Total réalisé	%		
011	Charges à caractère général	190 796.39 €	9.31%	002	Excédent antérieur reporté Fonc	0.00 €	0.00%
012	Charges de personnel	468 248.13 €	22.86%	013	Atténuations de charges	14 894.28 €	0.67%
014	Atténuations de produits	98 253.00 €	4.80%	042	Opérations d'ordre entre section	211 204.12 €	9.55%
022	Dépenses imprévues Fonct	0.00 €	0.00%	70	Produits des services	151 470.72 €	6.85%
023	Virement à la sect° d'investis.	0.00 €	0.00%	73	Impôts et taxes	499 997.00 €	22.61%
042	Opérations d'ordre entre section	1 094 865.24 €	53.44%	74	Dotations et participations	402 999.27 €	18.22%
65	Autres charges gestion courante	149 525.71 €	7.30%	75	Autres produits gestion courante	16 095.22 €	0.73%
66	Charges financières	47 004.67 €	2.29%	76	Produits financiers	30 133.16 €	1.36%
67	Charges exceptionnelles	65.20 €	0.00%	77	Produits exceptionnels	885 050.65 €	40.01%
Total	DEPENSES	2 048 758.34 €	100%	Total	RECETTES	2 211 844.42 €	100%

Précision concernant les dépenses :

- Les charges à caractère général représentent 9,31% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent à l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- Les charges de personnel représentent 22,86% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent à l'ensemble des dépenses liées au personnel communal.
- Les atténuations de produits représentent 4,80% % des dépenses de fonctionnement, elles correspondent au montant versé par la Commune à la Métropole Rouen Normandie.
- Les autres charges gestion courante représentent 7,30% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent aux indemnités et cotisations des élus, à la participation de la Commune au CCAS, au Sivom et aux subventions versées aux associations.
- Les charges financières représentent 2,29% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent aux remboursements des intérêts des emprunts.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2016 :

Taxe d'habitation :	14,86%
Taxe Foncière sur le Bâti :	28,07%
Taxe Foncière sur le non Bâti :	51.73%

- concernant les ménages, Le produit de la fiscalité locale s'élève à 414.450,00€.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à :

- DGF : 151.051,00€.
- Dotation nationale de péréquation : 14.569,00€.
- Dotation de solidarité rurale : 18.762,00€.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre		Total réalisé	%	Chapitre			
020	Dépenses imprévues Invest	0.00 €	0.00%	001	Solde d'exécution d'inv. reporté	0.00 €	0.00%
040	Opérations d'ordre entre section	211 204.12 €	14.58%	021	Virement de la section de fonct.	0.00 €	0.00%
16	Remboursement d'emprunts	25 092.84 €	1.73%	24	Produits des cessions	0.00 €	0.00%
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00%	040	Opérations d'ordre entre section	1 094 865.24 €	66.50%
21	Immobilisations corporelles	1 212 306.62 €	83.69%	10	Dotations Fonds divers Réserves	47 245.67 €	2.87%
Total	DEPENSES	1 448 603.58 €	100%	13	Subventions d'investissement	0.00 €	0.00%
				16	Emprunts et dettes assimilées	450 000.00 €	27.33%
				27	Autres immos financières	54 365.00 €	3.30%
				Total	RECETTE	1 646 475.91 €	100%

Précision concernant les dépenses :

- Le chapitre 16 « remboursement d'emprunts », représentent 1,73% des dépenses d'investissements, elles correspondent aux remboursements des emprunts en capital.
- Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », représentent 83,69% des dépenses d'investissements, elles correspondent aux acquisitions d'investissements.

Les principales acquisitions sont :

- 2111 « Terrains nus » : le rachat des parcelles AI0035, AK171 et 172 à l'EPFN
- 21318 « Autres bâtiments publics » : la rénovation de l'église.
- 2188 « Autres immo corporelles » : Achat d'une chaudière pour la Mairie et la Crèche.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses:

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2016	
EXECUTION DU BUDGET	

		DEPENSES	RECETTE
REALISATION	FONCT	2 048 758.34	2 211 844.42
	INV	1 448 603.58	1 646 475.91

REPORT N-1	FONCT		365 817.99
	INV		170 475.40

TOTAL		3 497 361.92	4 394 613.72
-------	--	---------------------	---------------------

RAR A REPORTER	FONCT		
	INV	230 000.00	80 000.00
	TOTAL	230 000.00	80 000.00

RESULTAT	FONCT	2 048 758.34	2 577 662.41
	INV	1 678 603.58	1 896 951.31
TOTAL		3 727 361.92	4 474 613.72

b) Principaux ratios

INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	VALEURS
Dépenses réelles de fonctionnement / population	668.93
Produits des impositions directes / population	290.64
Recettes réelles de fonctionnement / population	1402.97
Dépenses d'équipement brut / population	850.14
Encours de la dette / population	192.33
DGF/population	129.30
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	49.09%
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	48.93%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	60.60%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	13.71%

c) Etat de la dette

ANNEE	Dette en capital au 31 décembre	Annuités de l'exercice	Dont	
			Intérêts + Frais	Amortissement
2016	1 423 873.94	71 847.51€	46 754.67€	25 092.84€

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Montmain le 22 Juin 2017

Le Maire,
Haraux Ludivine.